

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 282-2013

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée que le règlement numéro 282-2013 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides pour la gestion des usages dans les affectations agricole et agroforestière (art. 59 – LPTAA) adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 19 septembre 2013 est entré en vigueur le 29 novembre 2013 suite à la signification de l'avis émis par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, conformément à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce neuvième jour du mois de décembre de l'an deux mille treize (9 décembre 2013).



Maudé Lauzon
Directrice générale adjointe
Services juridiques et projets

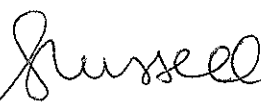
MRClaurentides.qc.ca

1255, chemin des Lacs, Saint-Faustin-Lac-Carré (Québec) J0T 1J2 T. 819 425.5555 Téléc. 819 688.6590

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 18 décembre 2013 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 18 décembre 2013.



Stéphanie Russell
Secrétaire-trésorière par intérim